

L'avenir de la Pointe-à-Carcy

Conseil des monuments et sites du Québec et Héritage Montréal

Numéro 44, été 1989

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/669ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Conseil des monuments et sites du Québec & Héritage Montréal (1989). L'avenir de la Pointe-à-Carcy. *Continuité*, (44), 8–58.

L'AVENIR DE LA POINTE-À-CARCY

Extraits du mémoire présenté par le Conseil des monuments et sites du Québec au Comité consultatif sur l'avenir de la Pointe-à-Carcy.

Seule ville fortifiée en Amérique du Nord, Québec possède un patrimoine unique que l'UNESCO a reconnu en inscrivant son arrondissement historique sur la liste des sites du patrimoine mondial en 1985. Le territoire protégé inclut le site du Vieux-Port et une partie de la Pointe-à-Carcy. Or, dans cette partie historique de la Pointe-à-Carcy, on érige des condominiums modernes au-dessus d'un stationnement étagé qui contreviennent à tout point de vue aux prescriptions de l'UNESCO en matière de constructions propres à un arrondissement historique, reconnu site du patrimoine mondial. La Ville serait même justifiée, selon la *Charte pour la sauvegarde des villes historiques*, d'exiger la destruction du bâtiment afin de protéger le caractère intrinsèque de l'arrondissement...

Il est d'ailleurs surprenant que le gouvernement du Canada, qui est le plus grand propriétaire dans le Vieux-Québec, détruise d'une main ce qu'il construit de l'autre. En effet, Parcs Canada a restauré les fortifications à grands frais et avec beaucoup de compétence tandis que la Société immobilière du Canada (Vieux-Port de Québec) a érigé au bord de l'eau une « muraille » de constructions hétéroclites qui a eu pour effet de détruire notre patrimoine portuaire et d'annihiler les efforts de la ville pour la mise en valeur de l'arrondissement historique.

L'AMÉNAGEMENT

Si l'on exclut les premières propositions de réaménagement du site faites par Parcs Canada et Pluram, toutes les propositions subséquentes ont préconisé des vocations mixtes, principalement commerciale, hôtelière et résidentielle. Autour de ces vocations de base, les promoteurs ont greffé des activités mineures – culturelles, touristiques, familiales – dans l'optique de conserver au site son attrait, car ce dernier une fois développé commercialement perd son accessibilité pour une grande partie de la population. Pourtant, jamais aucune étude sur les besoins de na-



(photo: F. Lachapelle)

ture résidentielle ou commerciale n'est venue supporter ces propositions.

L'habitation dans une zone où le climat est aussi rigoureux est d'ailleurs bien peu réaliste. Les résidents des Terrasses du Vieux-Port pourraient sûrement témoigner des grandeurs et misères de la chose... De plus, croire que les Québécois, en dépit des rigueurs du climat, iront se balader en tout temps de l'année sur la Pointe-à-Carcy est bien naïf et téméraire. Aucune activité commerciale, culturelle ou autre n'amènera une fréquentation du site durant la saison froide. Nous croyons que le défi est plutôt de créer un sentiment d'appartenance et de fierté pour ce secteur de la ville et pour la vieille ville tout entière. Ce n'est pas, à notre point de vue, par la multiplication des infrastructures qu'on atteindra cet objectif, mais plutôt en facilitant l'accès à cet espace et en créant des aires de récréation, de détente et d'observation qui seront utiles durant les mois de l'année les plus favorables.

LE PARTI ARCHITECTURAL

Les interventions de la Société immobilière du Canada (Vieux-Port de Québec) sur la Pointe-à-Carcy ont été faites dans une perspective de modernité et de contraste avec le contexte historique du site. L'esprit de modernité s'est traduit entre autres par l'installation d'une infrastructure métallique sur toute la surface du site. Ces ajouts modernes n'ont obtenu que critiques et jugements défavorables. L'esprit de contraste s'est

traduit, quant à lui, par les effets de juxtaposition de deux époques d'architecture dont les styles ne sauraient être plus en opposition.

Ce parti a quand même eu le mérite de permettre la restauration de l'édifice des Douanes, du bâtiment de la Société des ports nationaux ainsi que la conservation de l'usine de pompage et de l'édifice Gauvreau-Beaudry. Le CMSQ souhaite voir l'édifice des Douanes redevvenir le point central du site. Les aménagements actuels de l'agora et de la pointe du site (hangars, édifice du Havre) empêchent toute perception normale de ce bâtiment, qu'il soit vu du fleuve ou même de la rue.

Pour les entrepôts de la rue Dalhousie, les partis de contraste et de modernité ont été retenus. Malgré les investissements à grande échelle, les résultats obtenus ne furent pas ceux escomptés, et l'harmonie entre deux époques ne s'est pas réalisée. Les murs-miroirs, les revêtements de verre et d'acier sont autant d'anachronismes auxquels il faudrait remédier dans une intervention de réaménagement à plus long terme.

PRINCIPES D'INTERVENTION

Pour toute intervention sur ce site historique, le gouvernement fédéral doit suivre les principes généraux et les mesures de sauvegarde contenus dans la recommandation adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO et doit se conformer aux critères de préservation du site du patrimoine mondial définis pour l'arrondissement historique de Québec.

La Pointe-à-Carcy est d'abord et avant tout un site portuaire et maritime et doit le rester. La poursuite des activités maritimes de type récréatif et touristique est selon nous en parfait accord avec la nature même du site. Il incombe donc aux autorités de s'assurer qu'aucune infrastructure permanente ne vienne nuire à cette utilisation. Les constructions actuelles implantées sur le site (bâtiments, passerelles, etc.) ne permettent même pas de vision d'ensemble. Quant à l'implantation de nouveaux usages sur la Pointe-à-Carcy, la preuve doit être faite qu'ils constituent un complément indispensable à la vocation portuaire, récréative, touristique et culturelle du site. Ainsi, aucune autre fonction commerciale et résidentielle ne devrait être retenue, partant du principe que ce site unique ne doit en aucun cas être occupé par une activité facilement transposable ailleurs à Québec ou dans la région.

Tout comme la terrasse Dufferin, la Pointe-à-Carcy constitue une fenêtre privilégiée sur le paysage régional. Pour cette raison, le CMSQ demande la disparition dans les plus brefs délais des structures tubulaires tridimensionnelles le long de la promenade de la Pointe-à-Carcy, de la tour d'observation localisée sur la pointe et des passerelles aériennes reliant les bâtiments entre eux. Ces structures anachroniques sont virtuellement inutiles et sont autant de barrières visuelles désastreuses.

L'implantation de nouveaux bâtiments sur le site de la Pointe-à-Carcy constitue à nos yeux un risque potentiel pouvant compromettre la qualité exceptionnelle de l'ensemble du Vieux-Québec. C'est la raison pour laquelle le CMSQ s'objecte au redéveloppement hâtif du site et recommande les principes d'intervention suivants: l'implantation de nouveaux bâtiments doit se limiter au périmètre compris entre les Terrasses du Vieux-Port, le hangar du Grand-Marché et l'édifice des Douanes; une telle intervention doit obligatoirement s'accompagner de la démolition du hangar du Grand-Marché et de l'édifice du Havre; les nouvelles struc-

(suite à la page 57)

toire de la décoration intérieure au XX^e siècle. Dès l'introduction, six photographies prises à différents moments, entre 1865 et 1904, nous présentent l'évolution de la décoration de la chambre verte, un salon de la Maison-Blanche, à Washington. Cette entrée en matière explique de façon précise la perspective de l'auteur quant à l'évolution du goût et de la mode.

Le choix des illustrations nous apporte quelques surprises étant donné la période étudiée. Alors que nous nous attendions à voir plusieurs décors d'avant-garde, nous avons trouvé des ensembles plutôt conservateurs. Stephen Collway explique ce choix en nous précisant, à partir des critères qu'il a retenus, «qu'une pièce décorée dans les années vingt en renouveau Empire (...) est aussi «à la mode» qu'une autre de la même époque montrant l'influence du Bauhaus (...)». Si les nombreuses illustrations inédites qui nous sont présentées sont d'un intérêt certain, on s'étonne de voir la faible place que l'auteur accorde au Bauhaus et aux autres mouvements d'avant-garde. Cela dit, la réflexion plus critique de Collway amène un dynamisme que l'on ne trouvait pas dans l'ouvrage de Thornton.

L'éditeur annonce la parution prochaine de *L'époque et son style, la décoration intérieure au XIX^e siècle* par Charlotte Gere. Nous l'attendons avec impatience.

Jean-Pierre Labiau
Historien d'art.

PUBLICATIONS REÇUES

ARGAN, Giulio Carlo. *L'Âge baroque*, Genève, Skira, 1989, 137 p. (39,50\$)

BOUCHER, François. *Histoire du costume en Occident de l'Antiquité à nos jours*, Nouvelle édition augmentée d'un chapitre par Yvonne Deslandres, Paris, Flammarion, 1983, 463 p. (115,00\$)

BRISSON, Réal. *La mort au Québec, dossier exploratoire*, Québec, Célac, 1988, 144 p. (Rapports et mémoires de recherche du Célac, n° 12)(14,00\$)

BROWN, Craig et Paul-André Linteau. *Histoire générale du Canada*, Montréal, Boréal, 1988, 694 p. (47,95\$)

CHOKO, Marc H. *Une cité-jardin à Montréal*, Montréal, Méridien, 1988, 168 p. (29,95\$)

DION-TENENBAUM, Anne. *Le style Restauration*, Paris, Flammarion, 1988, 62 p. (La grammaire des styles)(7,75\$)

FAY-HALLÉ, Antoinette. *La faïence stannifère en Europe*, Paris, Flammarion, 1988, 63 p. (La grammaire des styles)(7,75\$)

HERVOUET, François et Nicole. *La porcelaine des Compagnies des Indes à décor occidental*, Paris, Flammarion, 1986, 427 p. (275,00\$)

JACQUES, Annie et Riichi Miyake. *Les Dessins d'architecture de l'École des Beaux-Arts*, Paris, Arthaud, 1988, 167 p. (120,00\$)

LARKIN, David et June Sprigg. *Le style Shaker; l'esprit de perfection*, Paris, Flammarion, 1988, 272 p. (105,00\$)

LAURITZEN, Peter et Reinhart Wolf. *Villas de Vénétie*, Paris, Arthaud, 1988, 199 p. (125,00\$)

PAUL, Anthony et Yvonne Rees. *Jardins d'aujourd'hui*, Paris, Flammarion, 1988, 256 p. (90,00\$)

PRÉVOST, Robert. *Le Paris des Québécois: dix itinéraires où les Québécois retrouvent leur histoire*, Montréal, Libre Expression, 1989, 147 p. (12,95\$)

ROSENBERG, Pierre et Jacques Thuillier. *Laurent de La Hyre 1606-1656: l'homme et l'oeuvre*, Genève, Skira, 1988, 383 p. (135,00\$)

SHIMIZU, Christine. *Les laques du Japon*, Paris, Flammarion, 1988, 297 p. (175,00\$)

TRIBUNE

(suite de la page 8)

tures doivent respecter l'âme historique du site et, de plus, former un ensemble cohérent tout en respectant la trame urbaine existante, notamment dans la disposition des bâtiments, dans leur gabarit et dans la succession des toitures. Aussi, nous estimons que ces bâtiments doivent respecter l'alignement de l'édifice des Douanes, conserver les percées visuelles des rues Saint-Jacques, Saint-Paul et Saint-André, doivent être articulés en fonction de la petite place publique située à l'arrière de l'édifice des Douanes, et ne pas excéder une hauteur de douze mètres.

En matière d'architecture sur la Pointe-à-Carcy, le CMSQ préconise le retour à une politique de restauration et de mise en valeur plus respectueuse de l'architecture ancienne, soit une politique d'intégration et non pas de contraste. Le Conseil favorise également des interventions minimales et réversibles à tous les niveaux.

Le CMSQ propose l'accroissement de l'accessibilité au site notamment par l'amélioration des accès piétonniers, par l'aménagement d'une piste cyclable et par une meilleure intégration de la Pointe-à-Carcy au réseau d'espaces publics (rues, voies piétonnières et cyclables). Le stationnement sur le site et aux abords étant largement déficient sur les plans esthétique et fonctionnel, le CMSQ souhaite la création d'espaces de stationnement souterrains et l'aménagement d'un parc sur le site présentement occupé par le stationnement Dalhousie.

Mais avant toute chose, le Conseil souhaite que l'on préserve la qualité de la vie du quartier et s'objecte par le fait même à tout

projet dont l'envergure dépasse la capacité d'accueil du site, ayant pour effet d'encombrer la circulation automobile dans la Basse-Ville.

La gestion du site de la Pointe-à-Carcy, comme de l'ensemble du Vieux-Port dont il est indissociable, doit assurer sa mise en valeur et son accès au grand public. Puisque ce site se trouve aux abords de l'arrondissement historique, il est donc logique et souhaitable qu'il soit sous la surveillance et la gestion du Service canadien des parcs (Parcs Canada), organisme mandaté pour assurer le respect des prescriptions de l'UNESCO sur les villes du patrimoine mondial au Canada.

EN CONCLUSION

La présentation de ce mémoire couronne douze mois d'efforts continus pour faire entendre l'opinion des citoyens et des groupes intéressés par la mise en valeur du Vieux-Port de Québec. Durant ce temps, le Conseil des monuments et sites du Québec n'a eu de cesse de démontrer la pertinence et la sérieux de ses revendications, en multipliant les interventions de sensibilisation auprès des citoyens et des élus.

Il est à souhaiter maintenant que les futurs développements sur ce site rencontrent les engagements que nous avons tous contractés envers la communauté internationale par la reconnaissance de la ville de Québec comme ville du patrimoine mondial. Ces développements devront s'inscrire dans la continuité des occupations et des vocations passées du site qui sont essentiellement maritimes et portuaires. Aucune vocation incompatible avec cette nature profonde ne devra être retenue comme solution de développement valable. Enfin, l'improvisation qui a prévalu jusqu'à maintenant doit faire place à la concertation, à l'étude approfondie des problématiques présentes et à une gestion raisonnée du site.

CONSTRUIRE SUR DES VESTIGES

Le Vieux-Montréal est envahi par les grues et les pelles mécaniques. Pour plusieurs projets, des fouilles archéologiques ont lieu avant les excavations massives qu'impose l'aménagement de stationnements souterrains. Des vestiges de grande valeur sont ainsi mis au jour et photographiés avant de disparaître. À l'angle des rues Saint-Laurent et Notre-Dame, on voit les vestiges du couvent de la Congrégation de Notre-Dame, dont certains remontent à 1704. Devant l'hôtel de ville,

où l'on prévoit aménager un immense garage souterrain, ce sont les anciennes murailles de Ville-Marie qui apparaissent. Construites en 1717 par Chaussegros de Léry, elles furent arasées en 1804-1817. Le complexe Chaussegros de Léry qu'on construira au-dessus du garage est réalisé par une société par municipale pour des services municipaux. C'est l'un des équipements publics prévus pour marquer le 350^e anniversaire de la fondation de Montréal en 1992. Ironie du sort.

par le Conseil des monuments et sites du Québec et Héritage Montréal

LA MAISON REFORD: ALLIER CONSERVATION ET DÉVELOPPEMENT

La maison Reford, entourée de son jardin, fut construite en 1918 et sa mansarde en 1930. Elle est à l'intérieur du site du patrimoine du mont Royal et de l'aire de protection de la maison Cormier, rue Redpath. En 1988, un incendie détruisait la mansarde de même que tout l'intérieur. Le propriétaire a choisi de la restaurer et de bâtir à l'arrière un immeuble de cinq étages, dont l'architecture s'harmonise à celle de la maison, pour y aménager une douzaine de logements en copropriété. Une partie du jardin et des arbres

sera conservée. Cet intérêt privé pour la restauration d'un édifice patrimonial marque une évolution des mentalités qu'il faut souligner. On ne peut cependant manquer de s'interroger sur les limites de cette alliance. À partir de quel point la valeur culturelle d'un bâtiment ou d'un site est-elle compromise par son développement? Ce cas met aussi en lumière les problèmes de la gestion des sites patrimoniaux et la nécessité de bien identifier les valeurs à préserver pour les sites et les bâtiments.

STATIONNER SOUS LE CARRÉ SAINT-LOUIS?



En avril dernier, on apprenait avec stupéfaction l'octroi d'un contrat d'étude pour un stationnement sous le carré Saint-Louis, l'un des espaces publics les plus intéressants de la ville de Montréal. Déjà, il y a quinze ans, des promoteurs voulaient enchâsser le carré dans un petit Manhattan. Mais les citoyens forcèrent l'abandon du projet et l'adoption d'un zonage préventif. La Ville demanda même l'intervention du ministère des Affaires culturelles. C'est donc avec émoi qu'Héritage Montréal, Sauvons Montréal et, surtout, les résidents regurent

cette nouvelle. Qu'allait devenir le carré Saint-Louis? Un stationnement souterrain est loin d'être invisible avec ses rampes d'accès et son système de ventilation. Un comité de sauvegarde a recueilli plus de 2 500 signatures contre le stationnement. La Ville a maintenant enterré le projet et les résidents la hache de guerre, afin de participer à la table de concertation mise sur pied pour rechercher des solutions aux problèmes de stationnement résultant de l'intrusion des restaurants de la rue Prince Arthur dans le quartier. (Photo: A. Meyer)

MONUMENT MODERNE MENACÉ: WESMOUNT SQUARE



Pendant que Montréal offre sur un plateau d'argent l'aménagement de son Vieux-Port à des architectes internationaux afin qu'elle puisse se targuer d'exhiber des monuments de renommée internationale, ne sait-elle pas qu'elle altère au même moment un ensemble des plus prestigieux? En effet, le Westmount Square, construit en 1968, est un exemple de composition mieséenne, à la hauteur de la réputation de l'architecte et de la qualité de son corpus architectural. À Westmount Square, l'architecture et l'espace urbain correspondent tout à fait à la manière de Mies van der Rohe, celle des années de maturité. On y reconnaît sa marque propre, sa vision de l'espace aussi nettement qu'on reconnaît la main d'un Pellán ou celle d'un Peter Rose.

Le Conseil des monuments et sites du Québec ne peut sous aucune considération accepter une intervention de nature à modifier le concept original. Le CMSQ s'oppose non seulement à une altération de l'esprit de l'oeuvre mais aussi à toute intervention directe sur le design architectural. Plus précisément, il nous apparaît inacceptable que six puits de lumière viennent rompre la sérénité de la place. Ces protubérances ne sont qu'obstacles visuels et aliènent le principe *less is more* qui gouverne la théorie mieséenne. Par ailleurs, le CMSQ déplore le remplacement du revêtement original. La continuité, voire même la fluidité des espaces obtenue

par la surface lisse en travertin tant à l'intérieur qu'à l'extérieur est intrinsèque à la conception d'ensemble. Toute rupture de cette nature porterait atteinte à la qualité du bâtiment, et de là, à son prestige.

Notre intervention vient appuyer les nombreuses requêtes émanant de personnalités montréalaises, dont Mme Phyllis Lambert et M. Jean-Claude Marsan, et même de personnalités internationales. Elle se fait dans un esprit de sauvegarde du patrimoine québécois. Il incombe justement au CMSQ, dans un cadre d'intervention élargi, de reconnaître la valeur patrimoniale des édifices représentant une typologie (gratte-ciel) relativement récente. Ce patrimoine doit être reconnu et protégé au même titre que le patrimoine historique.

Avec le cas du Westmount Square, les défenseurs du patrimoine ont pris conscience des menaces qui pèsent sur ces monuments modernes. Le mouvement Montréal Moderne a été fondé, regroupant des architectes et des aménageurs autour de cette cause légitime. Voyons-y le rappel d'un principe fondamental de la sauvegarde du patrimoine: avoir une attitude respectueuse et responsable face à l'environnement que nous ont légué les générations précédentes et aux valeurs qu'il nous transmet pour que nous les transmettions à notre tour aux générations suivantes. (Photo: A. Meyer)